



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

Direction de l'académie
Division des personnels enseignants du premier degré public
DE

Affaire suivie par :
Gérard SÜSS
Tél : 01 44 62 41 95
Mél : gerard.suss@ac-paris.fr

Paola LOMBARDINI
Tél : 01 44 62 42 12
Mél : paola.lombardini@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 1^{er} avril 2022

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
public parisien

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

22AN0053

Objet : mobilité des enseignants parisiens du 1er degré public à la rentrée scolaire 2022 – mouvement intra départemental et affectations à titre provisoire (hors ASH)

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels (Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021) ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels

Elles sont également consultables aux adresses suivantes :

- listes directrices de gestion ministérielles : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm>
- listes directrices de gestion académiques : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1073721/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation

PJ : Guide du mouvement.

I – PRINCIPES GENERAUX

Le mouvement intra départemental doit permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement devant élèves, y compris sur des postes qui s'avèrent moins attractifs que d'autres en raison de conditions particulières d'exercice des fonctions.

Les premières et nouvelles affectations des enseignants doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale et satisfaire les besoins des écoles en enseignants qualifiés.

La politique de gestion des ressources humaines mise en œuvre prend en considération la situation personnelle et les projets professionnels des candidats à la mobilité, dans la mesure des possibilités existantes.

Les personnels candidats à la mobilité trouveront l'ensemble des règles et barèmes applicables à la campagne du mouvement 2022 dans le guide du mouvement annexé à la présente circulaire.

III – INFORMATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Le serveur MVT1D est ouvert du 7 avril à 12h00 au 21 avril 2022 à 12h00 (cf. annexe 1 page 23 du guide du mouvement).

Les personnels candidats à la mobilité ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dans la formulation de leurs vœux :

- en adressant un message à la **cellule infomobilité** à l'adresse mvt1degre@ac-paris.fr
 - en appelant la ligne dédiée Service Contact RH au 01 44 62 40 26.
- Des réunions d'information sont également proposées à distance le :
- **Mardi 5 avril de 17h30 à 19h30** : professeurs des écoles stagiaires ;
 - **Vendredi 8 avril de 16h30 à 18h30** : enseignants titulaires.

Les modalités de connexion et les codes seront adressés sur les boîtes mails professionnelles.

IV – RESULTATS DU MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL 2022

Les résultats du mouvement seront communiqués par courriel sur I-Prof et consultables sur l'application MVT1D à compter du 14 juin 2022.

Les enseignants ayant l'obligation de participer aux opérations de mobilité voudront porter une attention particulière aux instructions figurant dans le guide du mouvement afin de formuler des vœux en toute connaissance de cause.

Les personnels de la division des personnels enseignants du 1er degré public se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et vous apporter aide et appui concernant votre parcours professionnel.

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges**

signé
Marc TEULIER